

# GUIDE DE L'EXPOSANT



6<sup>ème</sup> SALON  
des **Communes** et des  
**Intercommunalités**  
des **Alpes-Maritimes**

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité  
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

PALAIS NIKAÏA - NICE  
JEUDI 19 OCTOBRE 2023



*Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.*

INFORMATIONS PRATIQUES  
AMENAGEMENTS DU STAND  
COMMENT REUSSIR MON SALON ?

## VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Anaïs RAMBOZ  
a.ramboz@ap-media.fr  
☎ 07 66 46 29 64  
☎ 04 67 13 86 99

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



# SOMMAIRE

## INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE..... 3

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL ..... 3

ACCÈS EXPOSANTS..... 4

SERVICES SUR LE SALON ..... 5

## AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN..... 5

STAND NU..... 6

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE ..... 6

COMMISSION DE SECURITE ..... 6

GARDIENNAGE..... 6

# INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
18 octobre 2023	14h00 -19h00*			
19 octobre 2023		A partir de 7h30	8h30 – 17h15	17h15 – 20h00

\* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer.

**Merci d'imprimer vos badges en double. Un exemplaire devra être apposé sur le tableau de bord de son véhicule afin de permettre aux agents du parking exposants d'identifier votre véhicule et lui demander de se déplacer le cas échéant.**

## LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le 18 octobre de 9h à 18h.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

### ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p>6<sup>ème</sup> SALON des <b>Communes</b> et des <b>Intercommunalités</b> des <b>Alpes-Maritimes</b></p> <p>Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>	<p>PALAIS NIKAÏA - NICE JEUDI 19 OCTOBRE 2023</p>  <p>ADM06 ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DES ALPES-MARITIMES</p>
<b>Adresse de livraison</b>	
Destinataire (Nom - Prénom) : <b>A renseigner.</b>	
Chez :	
Palais Nikaïa Boulevard du Mercantour 06200 NICE	
<b>Informations obligatoires</b>	
Manifestation : SALON DES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES	
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée : Salle Principale	
Nom du stand : <b>A renseigner.</b>	
N° du stand : <b>A renseigner.</b>	
Responsable du stand : <b>A renseigner.</b>	
Tél (mobile de préférence) : <b>A renseigner.</b>	

AP Média ou le Parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).  
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

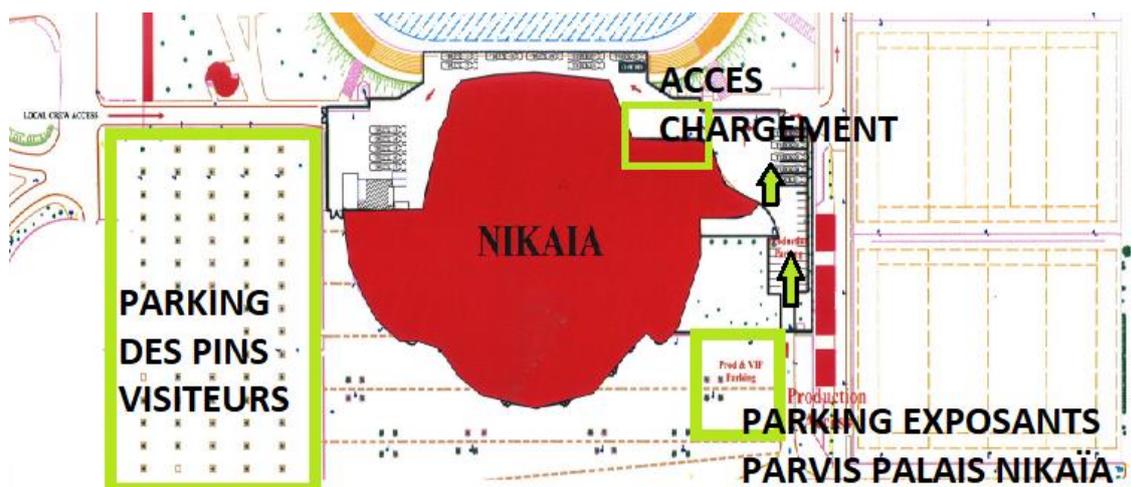
## ACCES EXPOSANTS

### Palais Nikaïa, 163 Boulevard du Mercantour - 06200 NICE

L'accès des véhicules des exposants est autorisé au quai de déchargement uniquement pendant les périodes d'installation et de démontage des stands. Toutefois, une fois votre matériel déchargé, vous devrez stationner votre véhicule sur les parkings extérieurs.



Pour le chargement et le déchargement seulement, l'accès à la salle sera possible pour les véhicules par l'accès chargement sur le plan. Ensuite pendant la manifestation les exposants devront se garer sur le parking du Parvis prévu à cet effet.



**L'accès aux véhicules des exposants est autorisé sur le Parking Parvis qui sera prévu à cet effet sur présentation du BADGE EXPOSANT. Un exemplaire devra être laissé apparent sur le tableau de bord du Véhicule.**

## SERVICES SUR LE SALON

### • RESTAURATION

Le traiteur officiel du salon sera **Jaudys Traiteur**.

Pour toute prestation, vous pouvez le contacter au 06 87 34 56 09 / [jaudystraiteur@gmail.com](mailto:jaudystraiteur@gmail.com) .  
[www.jaudys-traiteur.com](http://www.jaudys-traiteur.com)

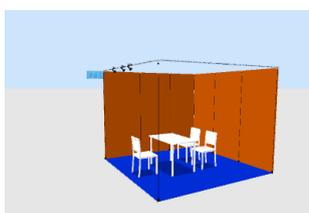
La grille de commande est disponible sur votre portail exposants

## AMENAGEMENTS DU STAND

### STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).

A chaque superficie de stand correspond un équipement



Exemple d'un stand de 9m<sup>2</sup>

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m <sup>2</sup> > 12m <sup>2</sup>	1	1
18m <sup>2</sup>	2	2
27m <sup>2</sup>	3	3
36m <sup>2</sup>	4	4

### Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 30\*40cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (1.10 x 0,70) + 3 chaises + 1 corbeille.  
***Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».***

## STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

**IMPORTANT :** Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

## COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de **mobilier supplémentaire**, celle-ci passe directement par notre prestataire **Lign'Expo**.

**Rendez-vous sur leur site :** [Showroom Produits - Lign-e](#)

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

**Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement Lign'Expo par e-mail ([lignexpo@lignexpo.com](mailto:lignexpo@lignexpo.com)) ou par téléphone au 06 10 20 03 60.**

## COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **mercredi 18 octobre 2023**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

**Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.**

## GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).